

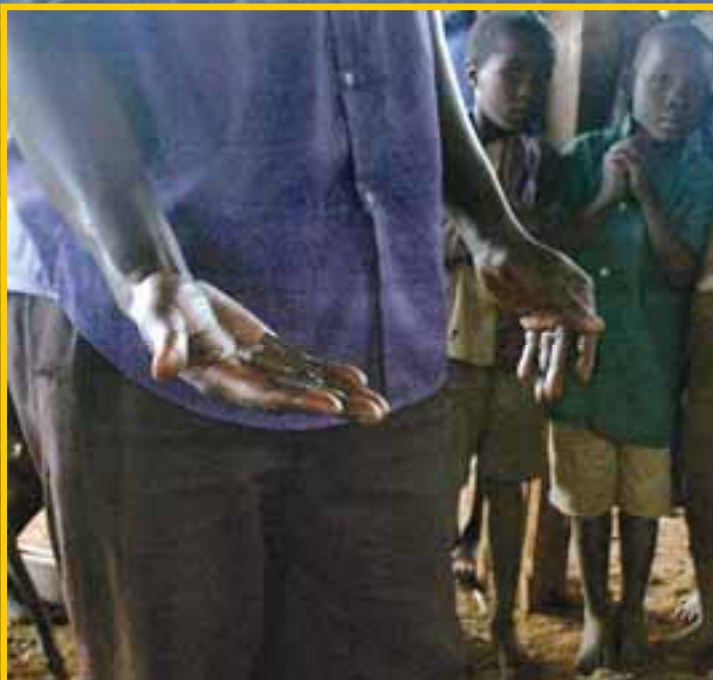


**Forest Peoples
Programme**

**Tom Griffiths
Juin 2007**

« RED » Alerte rouge ?

La « déforestation évitée » et les droits des peuples autochtones et des communautés locales



**« RED » Alerte rouge ?
La « déforestation évitée » et les droits des peuples
autochtones et des communautés locales**

Tom Griffiths

Ce guide a été réalisé avec l'aide d'une donation de la Charles Stewart Mott Foundation et du Moriah Fund.

La reproduction d'extraits de cet ouvrage est autorisée, à condition de citer FPP comme source.



© Forest Peoples Programme, 2007

- Titre original : Seeing 'RED'?
'Avoided deforestation' and the rights of
Indigenous Peoples and local communities
- Edition espagnole : "RED": ¿Alerta Roja?
La "deforestación evitada" y los derechos de los
Pueblos Indígenas y las comunidades locales
- Photos de couverture : Médaillon : Un villageois de Ruwa, Mont Elgon,
Ouganda, montre des douilles de balles tirées
contre des gens qui travaillaient sur leurs terres
dans la plantation litigieuse établie en
contrepartie de la fixation du carbone dans la
zone limitrophe du Parc national du Mont
Elgon, août 2006.
Fond : Plantations de la Fondation Face,
établies en contrepartie de la fixation du
carbone, sur le versant du Mont Elgon aux
abords du village de Ruwa.
- Photographe: Jutta Kill, FERN

Table des matières

Sommaire	2
Acronymes	4
I Introduction et antécédents	5
II Approches en matière de déforestation évitée : traits communs et différences	7
III Initiatives de déforestation évitée existantes et programmes pilotes proposés	12
IV Absence de réponse aux préoccupations concernant les droits, l'équité, la redevabilité et les moyens de subsistance	13
V Prochaines étapes ?	19
Annexe 1 Les forêts dans les négociations antérieures entourant les politiques relatives aux changements climatiques	22
Annexe 2 La « <i>Stern Review</i> » sur la déforestation évitée	24
Annexe 3 Projet controversé de la Banque mondiale pour la mise en place d'une Alliance mondiale pour les forêts (GFA)	26
Notes	29

Sommaire

La « déforestation évitée » (DE) – c'est-à-dire la prévention ou la réduction de la perte de forêt visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre – est devenue une question centrale dans les débats entourant les politiques relatives aux changements climatiques. L'organe scientifique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devrait rendre compte de la façon d'assurer la « réduction des émissions dues à la déforestation » (RED) à sa prochaine « Conférence des parties », qui se tiendra à Bali, en Indonésie, en décembre 2007. Les partisans de la RED veulent que des mesures d'incitation à la conservation des forêts soient intégrées aux instruments commerciaux du Protocole de Kyoto lors de sa prochaine phase (après 2012). De plus, les projets de fonds mondiaux et régionaux visant à éviter la déforestation se multiplient rapidement. La Banque mondiale entend devenir le principal organisme international à la tête des initiatives mondiales de RED. Au milieu de 2007, la Banque demande au groupe G8 des pays industrialisés d'appuyer politiquement et financièrement son projet controversé de mise en place d'un nouveau Fonds de partenariat pour le carbone forestier (*Forest Carbon Partnership Facility* – FCPF), qui ferait l'essai pilote de programmes de réduction des émissions dues à la déforestation dans cinq pays tropicaux.

L'idée centrale est que les pays du Nord paieraient les pays du Sud pour réduire le déboisement des forêts à l'intérieur de leurs frontières nationales. L'une des voies proposées est de leur accorder des fonds d'aide à cet effet. Un autre serait que les pays du Sud vendent le carbone emprisonné dans leurs forêts aux pays du Nord pour permettre aux industries du nord de continuer à polluer comme toujours dans le cadre d'un système mondial d'échange de carbone. D'autres suggèrent que les programmes de DE soient financés conjointement par des fonds publics et le marché du carbone.

Tous ces projets ont des implications importantes quant à la façon de gérer les forêts, qui les gère et ce qu'il serait permis ou pas d'y faire. Qu'impliquent ces changements pour les centaines de millions d'autochtones et autres communautés tributaires des forêts, dont les moyens de subsistance, les cultures et l'avenir y sont étroitement liées ? Le présent document vise à éveiller l'attention des défenseurs des communautés et autres décideurs sur cette question encore peu abordée. Il relève les ressemblances et les principales différences entre les différents projets de DE et documente les préoccupations à l'égard d'initiatives telles que l'Alliance mondiale pour les forêts (*Global Forest Alliance* – GFA) et le FCPF de la Banque mondiale. Il informe des dangers que comporte une expansion rapide des programmes de déforestation évitée sans tenir pleinement compte des questions sociales, de droits et de moyens de subsistance, à savoir :

- un contrôle accru, voire élargi des États et des « experts » sur les forêts
- le zèle excessif des gouvernements à appuyer des modèles de conservation des forêts antihumains et qui favorisent l'exclusion (évacuations, expropriation) en vue de protéger les « réservoirs » lucratifs de carbone forestier
- la prise pour cible injuste des peuples autochtones et marginaux comme « moteurs » de la déforestation
- les violations des droits coutumiers fonciers et territoriaux
- le zonage des terres forestières par l'État et les ONG sans la participation éclairée des habitants de la forêt
- l'imposition inégale des coûts de la protection des forêts aux peuples autochtones et aux communautés locales
- des contrats inéquitables et abusifs avec les communautés
- la spéculation foncière, l'appropriation des terres et les conflits fonciers (prétentions concurrentes aux compensations de la DE)

- la corruption et le détournement de fonds internationaux par les élites nationales
- l'accroissement des inégalités et des possibilités de conflits entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires des fonds destinés à éviter la déforestation
- les possibilités de conflit entre les communautés autochtones (concernant l'acceptation ou le rejet des programmes de DE)

Si ces risques pouvaient être éliminés ou réduits, les politiques relatives à la DE et un financement accru ne relevant pas de l'échange de carbone pourraient offrir des possibilités à certains peuples autochtones et communautés tributaires des forêts. Toutefois, il ne suffit pas que les organismes mondiaux ou les gouvernements promettent simplement que les problèmes que pourraient poser les politiques de DE imposées par le haut pourront être surmontés grâce à la « certification » et à des « approches participatives ». Il faut des garanties plus solides assurant que les droits humains et coutumiers des peuples des forêts seront respectés et que tous les futurs programmes et politiques de DE tiendront dûment compte des priorités des peuples autochtones et des communautés locales. Pour commencer, il est essentiel que les peuples autochtones et autres mouvements de la base participent à part entière au débat concernant les avantages et inconvénients de la déforestation évitée dans les politiques climatiques mondiales.

Acronymes

AIPATFT	Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales
APD	Aide publique au développement
B/R	Boisement/reboisement
BCF	Fonds Biocarbone (de la Banque mondiale)
CCB	Climat, communauté et biodiversité (Standards CCB)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des parties
CEDR	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
COICA	Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CR	Compensation de la réduction
CRN	Coalition of Rainforest Nations
DE	Déforestation évitée
ERF	Évaluation des ressources forestières (de la FAO)
ETS	Système européen d'échange de quotas d'émission
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility (projet de Mécanisme de partenariat pour le carbone forestier proposé par la Banque mondiale)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIPACC	Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques
FPC	Fonds prototype pour le carbone (de la Banque mondiale)
FPP	Forest Peoples Programme
FSC	Forest Stewardship Council
GES	Gaz à effet de serre
GFA	Alliance mondiale pour les forêts (projet de la Banque mondiale)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
LCPE	Libre consentement préalable et éclairé
LULUCF	Utilisation des terres, changement de l'affectation des terres et foresterie
MDP	Mécanisme pour un développement propre
NCAS	National Carbon Accounting System (Australie)
ODI	Overseas Development Institute
PAFT	Plan d'action forestier tropical (antérieurement de la Banque mondiale et de la FAO)
RAC-I	Réseau Action Climat International (Réseau d'ONG)
RdP	Réunion des parties
RED	Réduction des émissions dues à la déforestation
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation
RSE	Rémunération des services environnementaux
RUPES	Rewarding Upland Poor for Environmental Services (programme du CIRAF : Centre international pour la recherche en agroforesterie)
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (de la CCNUCC)
SFI	Société financière internationale (du Groupe de la Banque mondiale)
TER	Taux d'émission de référence
TNC	The Nature Conservancy
WRM	World Rainforest Movement (Mouvement mondial pour les forêts tropicales)

I Introduction et antécédents

À la suite d'avertissements répétés de la part de scientifiques, de la société civile et de peuples autochtones, selon lesquels les changements climatiques étaient déjà en train de se produire et qu'ils devraient s'accélérer, la plupart des gouvernements semblent accepter aujourd'hui que des mesures plus efficaces sont requises pour s'attaquer au réchauffement planétaire. Il est de plus en plus reconnu que la déforestation, en particulier dans les tropiques, produit de 18 à 20% de toutes les émissions annuelles de CO₂ à l'échelle de la planète, et que dans certains pays comme le Brésil, elle représente jusqu'à 75% du dégagement annuel de CO₂ dû aux activités humaines. Par conséquent, à l'échelle internationale, on s'entend de plus en plus pour dire que les futures politiques de lutte contre les changements climatiques doivent comporter des mesures visant à réduire la déforestation dans les pays tropicaux.

Demandes réitérées d'incitations visant à éviter la déforestation dans le cadre de la CCNUCC

Bien que l'inclusion des forêts dans le protocole de Kyoto ait fait antérieurement l'objet de controverses (Annexe 1), des politiques de prévention de la déforestation utilisant des incitations financières pour encourager les pays tropicaux à protéger leurs réservoirs de carbone dans les forêts sur pied ont été proposées récemment par des gouvernements du Nord et du Sud, des ONG de la conservation, des consultants privés, quelques naturalistes et lesdites sociétés de « financement du carbone ».

En décembre 2005, la *Coalition of Rainforest Nations* (Coalition des nations des forêts tropicales)¹, avec à sa tête le Costa Rica et la Papouasie Nouvelle-Guinée, a présenté officiellement un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à la déforestation à la 11^{ème} Conférence des parties (CdP) de la CCNUCC et première Réunion des parties au Protocole de Kyoto (Cdp11/RdP1). Lors de cette même réunion, plusieurs ONG et scientifiques avec à leur tête Environmental Defense ont réitéré des demandes antérieures en faveur de l'inclusion des forêts dans les instruments commerciaux du Protocole de Kyoto.² En conséquence, la CdP11 a demandé à son Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) d'évaluer la question de la déforestation évitée et de l'atténuation des changements climatiques et de faire un rapport à la Cdp13/RdP3 de la CCNUCC en décembre 2007. La CCNUCC a déjà organisé deux rencontres internationales sur la déforestation évitée (en juillet 2006 et en mars 2007).³

Les possibilités mondiales des mécanismes de RED pour l'atténuation des changements climatiques ont reçu un élan important lorsque le gouvernement brésilien, qui s'oppose à ce que les programmes de RED soient liés à l'échange de carbone, a présenté son propre projet de déforestation évitée s'appuyant sur un financement public, dans le cadre d'un atelier de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC tenu en septembre 2006, puis à nouveau à la CdP12 de la CCNUCC en novembre 2006, (voir ci-dessous).⁴

La DE a pris une place encore plus importante parmi les priorités d'actions en matière de changements climatiques planétaires avec la parution, au début de 2007, du Rapport Stern (*Stern Review*) sur les changements climatiques, influente publication du gouvernement britannique. Sir Nicholas Stern, ancien économiste de la Banque mondiale, suggère d'inclure des mesures de déforestation évitée dans la période d'engagement de Kyoto postérieure à 2012, mais recommande vivement que des mesures à grande échelle de prévention de la déforestation soient prises dès que possible par le biais de programmes pilotes de déforestation évitée visant à expérimenter des méthodologies et à aplanir toutes les difficultés techniques et sociales qui subsistent (Annexe 2).⁵

La Banque mondiale entend devenir le chef de file mondial en matière de déforestation évitée

La Banque mondiale a toujours su s'approprier (et concevoir) rapidement de nouvelles initiatives mondiales là où des flux considérables de financement Nord-Sud sont à prévoir – comme elle l'a fait à la fin des années 1980 et au début des années 1990 avec le Fonds pour l'environnement mondial (dont elle demeure le principal agent d'exécution et dont elle contrôle encore les fonds fiduciaires). De même, la Banque a joué un rôle de premier plan dans le domaine du financement international du carbone.⁶

En 2006 et au début de 2007, la Banque mondiale a accordé une place centrale à la déforestation évitée et à la foresterie du carbone dans son projet controversé de mise en place d'une nouvelle « **Alliance mondiale pour les forêts** » (**Global forest Alliance – GFA**) de concert avec de grandes ONG de la conservation, telles que Nature Conservancy, Conservation International, WWF, et avec le secteur privé. Ce projet de méga fonds en faveur des forêts, dont on a jusqu'à maintenant à peine traité avec la société civile, mis à part un groupe fermé de grandes ONG de la conservation, serait géré par la Banque mondiale et viserait à accroître les interventions de la Banque dans le secteur forestier des pays en voie de développement (voir Annexe 3). À l'heure actuelle, la Banque mondiale propose la mise en place d'un **Mécanisme de partenariat pour le carbone forestier** ("**Forest Carbon Partnership Facility**" – **FCPF**), qui s'inscrirait dans le cadre de son projet de GFA en vue de « vérifier la faisabilité » de différentes approches méthodologiques en matière de systèmes de rémunération de la réduction des émissions du à la déforestation et à la dégradation – REDD (on explique plus loin la principale différence entre les projets de RED et de REDD). La Banque mondiale vise maintenant à obtenir un appui politique de haut niveau de la part des pays industrialisés du G8 pour ses projets de foresterie du carbone (Annexe 3).

II Approches en matière de déforestation évitée : traits communs et différences

Un examen minutieux des différents projets gouvernementaux et non gouvernementaux de déforestation évitée montre que la plupart présentent des arguments semblables et incluent des éléments similaires dans leurs plans de mise en œuvre de programmes de déforestation évitée. Ces éléments sont les suivants:

- Le fait de rémunérer les gouvernements, le secteur privé et les propriétaires forestiers pour protéger les forêts permettrait d'asseoir des valeurs économiques positives pour les forêts sur pied et de *décourager* le déboisement des forêts à d'autres fins
- De puissants incitatifs financiers sont nécessaires pour contrecarrer les moteurs économiques immédiats de la déforestation (par ex. l'expansion du palmier à huile, les plantations d'arbres industrielles, la conversion agricole, l'extraction d'hydrocarbures, etc.)
- Les pays pouvant démontrer des réductions vérifiables des *taux de déforestation* ou maintenir leurs réserves de carbone forestier (couvert forestier) au-dessus des *objectifs minimums convenus* seraient rémunérés à travers un mécanisme mondial et/ou des mécanismes régionaux de financement de la RED
- La vérification des taux de couvert forestier et de déforestation se ferait à l'aide d'images de télédétection par satellite s'accompagnant de vérifications sur le terrain (visites des sites).
- Les programmes de RED utiliseraient des approches de comptabilisation du carbone à l'échelle *nationale* ou *du pays* (et non pas à l'échelle des projets) afin de permettre une planification intersectorielle et nationale de l'utilisation des sols et de réduire les « coûts de transaction » du suivi et de la vérification
- Les progrès en matière de technologie de télédétection⁷ et de méthodologie de comptabilisation du carbone⁸, ainsi que le fait d'utiliser le pays ou « l'ensemble du système forestier national » comme unité de calcul, résoudraient une grande partie des inquiétudes antérieures concernant « l'additionnalité », les « fuites », l'exactitude de la comptabilisation et de la vérification du carbone (Annexe 1) (quoiqu'il soit reconnu que certains « détails » scientifiques et relatifs à la vérification doivent être encore mis au point, mis à l'essai et convenus)
- Les réservoirs de carbone forestier ne sont pas assurément des réserves permanentes de carbone, mais les programmes de RED visant à protéger les forêts sur pied peuvent servir à « gagner du temps » et réduire les émissions de CO₂ en attendant que des stratégies et technologies d'atténuation plus efficaces soient développées pour assurer la réduction permanente des émissions⁹
- Des « **règles solides** » devraient être établies **afin de décourager le dégagement des forêts sur des terres ayant fait l'objet d'un financement pour la DE** ou de rémunérations liées à la réduction de la déforestation (sanctions financières, etc.)¹⁰

En dépit des points communs mentionnés ci-haut, les projets mis de l'avant par les gouvernements et les ONG pour éviter la déforestation sont nettement différents sous plusieurs aspects et ces différences pourraient être cruciales dans les prochains débats publics et dans les négociations intergouvernementales en la matière. La première différence marquée entre les différents projets de DE est liée au choix des mécanismes de financement de tels programmes.

Approches préconisant le financement public

Le gouvernement brésilien propose la mise en place d'un fonds fiduciaire international qui servirait à rémunérer les efforts de réduction des émissions dues à la déforestation à partir de contributions volontaires des gouvernements des pays industrialisés. D'autres projets, tels que

l'initiative Kyoto2 menée par des activistes environnementaux du Royaume-Uni, recommandent que les fonds réservés à la DE soient obtenus au moyen d'une taxe prélevée auprès des sociétés d'extraction de carbone à l'étape de la production (non pas sur les émissions). Une partie de ces recettes fiscales, disons 10%, serait ensuite canalisée vers un fonds international pour la déforestation évitée qui servirait à récompenser les efforts réalisés par les pays pour réduire les émissions au moyen de la conservation des forêts. ¹¹ Une telle taxe sur le carbone pourrait générer annuellement des milliards de dollars et une partie de ces milliards pourrait donc être versée à un fonds mondial en vue de ralentir ou d'enrayer la déforestation. ¹²

Approches fondées sur le marché

La Coalition of Rainforest Nations, ainsi que la plupart des ONG de la conservation, et bien sûr les sociétés de financement du carbone, préconisent un financement de la compensation de la réduction par le biais de crédits de « réduction » d'émissions de carbone.¹³ Ces partisans du marché soutiennent que les fonds publics internationaux pourraient générer les sommes nécessaires pour offrir aux pays en voie de développement des incitations financières attrayantes et soutenues les encourageant à garder leurs forêts sur pied. Les gouvernements européens ont tendance à favoriser davantage un modèle axé sur les échanges commerciaux, sans doute pour accroître les volumes et réduire le prix des droits à polluer dans le *Système européen d'échange de quotas d'émission* (ETS). Le gouvernement britannique propose, par exemple, que l'échange de carbone serve à protéger les forêts tropicales du bassin du Congo :

« le défi pour la communauté internationale – pour nous tous – est de modifier les incitations financières qui s'offrent au gouvernement (de la RDC) : faire en sorte qu'il soit plus profitable de conserver les forêts que de les abattre. **En fin de compte, la seule façon d'y parvenir, c'est par le biais d'un système d'échange de carbone... Il faut donc que la Banque (mondiale) élargisse ses interventions en gestion durable des forêts tropicales** en mettant à l'essai de nouvelles façons d'apporter d'autres sources de revenus aux gens vivant dans les forêts tropicales, plutôt que de les abattre, à mesure que nous avançons vers un système d'échange de carbone » (soulignement ajouté)¹⁴ [*Traduction non officielle*]

La banque mondiale préconise les marchés du carbone

Bien que la Banque mondiale favorise un financement mixte pour la déforestation évitée (voir ci-dessous), tout compte fait, la Banque est une importante pionnière et partisane de l'échange de carbone. À l'instar d'autres partisans du marché du carbone, les économistes de la Banque insistent sur le fait que seuls les marchés pourront rapporter assez de fonds pour assurer l'efficacité des efforts mondiaux d'atténuation des changements climatiques. De fait, le plan de financement de son projet de Mécanisme de partenariat pour le carbone forestier suppose que celui-ci sera financé presque entièrement par des fonds commerciaux à partir de 2014 (Annexe 3).¹⁵

En 2007, un consensus semble commencer à se dégager parmi les partisans de la déforestation en faveur d'un financement mixte de la RED.¹⁶ Des fonds publics (APD) seraient utilisés pour financer les premiers programmes pilotes de mise à l'essai de méthodologies, les « inventaires de carbone », les besoins en matière de suivi et de **mise en application**, ainsi que le travail de renforcement des capacités et d'assistance technique auprès des gouvernements, tandis que le marché des crédits carbone pourrait par la suite canaliser la plus grande partie des fonds consacrés au paiement de compensations des réductions (par le biais de systèmes d'échange de carbone volontaire ou contrôlé).¹⁷

Une deuxième différence importante entre les projets de DE a trait à ce que de tels programmes doivent inclure ou non.

RED ou REDD?

Certains partisans de la DE souhaitent inclure non seulement la déforestation évitée, mais aussi la réduction d'émissions issues de la dégradation des forêts, c'est-à-dire la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD). Les partisans de la REDD soutiennent qu'une véritable approche de déforestation évitée axée sur les écosystèmes et sur les paysages doit englober tant les forêts sur pied que les forêts dégradées. Parmi les partisans de la REDD, on retrouve la Coalition of Rainforest Nations, mentionnée plus haut, et la Banque mondiale – qui semble essayer d'utiliser les fonds réservés à la déforestation évitée pour financer ses projets conventionnels (et fort critiqués) de plantations de compensation.

Les pays dont les taux de déforestation sont peu élevés militent activement en faveur des récompenses à la DE pour la restauration et la « réhabilitation » des paysages forestiers, puisque leurs forêts n'affichent pas des taux de déboisement élevés, en comparaison avec d'autres pays en voie de développement. Le gouvernement de l'Inde, par exemple, signale que le fait de restreindre l'octroi de récompenses aux efforts visant à réduire la déforestation pénaliserait injustement les pays dont le couvert « forestier » augmente. L'Inde prévient que le fait de limiter la compensation à la déforestation évitée – avec des rémunérations fondées sur les taux de déforestation – pourrait avoir l'effet pervers d'inciter les gouvernements sans scrupules à accélérer la déforestation avant 2012 ou à menacer de mettre en œuvre des programmes (fantômes) coûteux de défrichement des terres pour faire augmenter le paiement de compensations par hectare de forêt.¹⁸

Des pays comme l'Indonésie, qui ont déjà déboisé de vastes territoires et où les forêts ont été sérieusement dégradées par une exploitation forestière industrielle non durable s'érigent également en faveur des activités de boisement et de « restauration » dans le cadre de programmes de déforestation évitée.¹⁹ Les sociétés privées qui prennent part à l'économie internationale du carbone cherchent également à inclure dans la REDD le boisement, les programmes de plantations et les rémunérations pour la réduction de la dégradation des forêts.

Les critiques de cette approche générale des systèmes de rémunération de la « déforestation évitée » signalent qu'il est difficile de mesurer la dégradation. À ce sujet, la plupart des scientifiques s'entendent pour dire que les technologies actuelles de télédétection pourraient s'avérer insuffisantes pour mesurer avec un niveau de précision acceptable l'état de dégradation des forêts sur pied. Ceux qui déconseillent d'inclure les projets de boisement dans le cadre de la compensation de la déforestation évitée signalent que ces volets de restauration des forêts risquent de poser les mêmes problèmes de fuites et d'additionnalité dont ont souffert les projets de plantations servant de puits de carbone (Annexe 1). Certains craignent également que le fait d'inclure la dégradation des forêts risque d'entraîner une infinité de problèmes de définition qui ne ferait qu'entraver la bonne marche des négociations entourant la CCNUCC. Ce groupe, qui comprend le Brésil, propose donc que la CCNUCC et les organismes internationaux limitent la compensation des réductions à la déforestation évitée – RED.

Niveaux de référence ou objectifs ?

La plupart des projets actuels, qu'ils soient fondés sur le marché ou non, y compris celui du Brésil, proposent que les compensations soient payées en fonction de la performance nationale. Celle-ci serait estimée par rapport à un seuil de référence établi à partir du taux annuel de déforestation d'un pays, qui constituerait son Taux d'émissions de référence (TER). Certaines sociétés de financement du carbone préconisent une approche alternative de plafonnement et d'échange (« *cap and trade* »). Selon ce modèle, des rémunérations seraient versées pour maintenir les réservoirs de carbone à un niveau égal ou supérieur à l'objectif convenu sur la base d'une « approximation de la quantité de carbone contenue actuellement » dans les « réservoirs de carbone forestier » d'un pays, ce qui

donnerait au pays le choix de « vendre des crédits et transférer des zones forestières équivalentes vers des **réserves protégées**, ou de réaliser des activités de déforestation, ou une combinaison des deux. »²⁰ (!!) [*Traduction non officielle*]

Des sommes astronomiques investies dans les forêts et dans la conservation des forêts ?

Les montants proposés pour financer les programmes de RED et rémunérer les pays varient considérablement, mais les partisans de la RED suggèrent de prévoir des récompenses financières très importantes pour la déforestation évitée. Selon une étude commandée par la *Stern Review* et réalisée dans huit pays responsables de 70% des émissions résultant du changement d'affectation des terres, le coût d'opportunité des revenus issus d'utilisations alternatives des sols pourrait être de 5 à 10 milliards \$ par année, si on arrivait à enrayer complètement la déforestation.

Au total, la Banque mondiale estime que pour réduire de 20% le taux annuel de déforestation dans les pays en voie de développement, la déforestation évitée coûterait de 2 à 20 milliards \$ par année, ce qui fait qu'il pourrait en coûter jusqu'à 100 milliards \$ par année pour faire cesser complètement la déforestation ! Pour ce qui est du revenu potentiel pour les pays, les estimations varient considérablement. La plupart des estimations prévoient toutefois des récompenses substantielles pour la conservation des forêts. Dans le cas de la RDC, par exemple, certains analystes signalent que les compensations de la DE pourraient représenter de 2,7 à 33 milliards \$ US par année. Les fervents de la DE soutiennent que le revenu par habitant pourrait, du moins sur papier, augmenter de plus de 10%, quoiqu'ils n'expliquent pas comment les citoyens bénéficieraient vraiment de meilleurs revenus.²¹ Sur le terrain, selon les coûts d'opportunité spécifiques des utilisations autres des sols dans des régions précises, la Banque mondiale affirme que les rémunérations des réductions pourraient aller de 200 à 10,000 \$US par hectare de forêt.²²

Qui recevrait et à qui profiteraient les rémunérations ou récompenses prévues pour la DE ?

Étonnamment, plusieurs projets de DE ne précisent pas bien *quelles* instances, entités ou personnes recevraient les rémunérations prévues dans le cadre d'un programme international de RED. La plupart des projets donnent à entendre que les rémunérations seraient versées en grande partie aux ministères ou dans les caisses des gouvernements, ce qui laisse entendre que les programmes s'appliqueraient en partie aux forêts que les gouvernements et les tribunaux considèrent comme étant des terres « d'État ». Les projets de DE proposés par le gouvernement de l'Indonésie suggèrent que les fonds des compensation soient répartis entre les autorités des aires protégées, les sociétés d'exploitation forestière « certifiées » qui œuvrent à la gestion forestière durable (GFD), les initiatives visant à s'attaquer à la coupe illégale, les programmes de rémunération des services environnementaux (RSE) et de gestion communautaire des forêts (GCF) – quoique le projet indonésien ne précise pas en détail quelles instances ou personnes juridiques toucheraient des fonds pour ces initiatives.²³

Les peuples autochtones et les communautés locales pourraient-ils en tirer profit ?

Comme il existe peu de programmes concrets de DE en opération, mis à part quelques programmes exécutés par des ONG à l'échelle de projets (voir ci-dessous), il n'y a jusqu'à maintenant que peu de données empiriques concrètes permettant d'évaluer dans quelle mesure les programmes de DE et de RED pourraient profiter aux populations locales. Des études réalisées par des économistes et des partisans des rémunérations pour services environnementaux sont plutôt optimistes. Sur la base de nouvelles expériences de mise en place de programmes de RSE dans certaines régions d'Amérique latine, des économistes en faveur de la RSE laissent entendre qu'on peut s'attendre à des gains en matière de moyens de subsistance si des termes et conditions adéquats sont en place – particulièrement sur les « terres marginales » sur le plan économique, telles que les espaces forestiers de montagne.²⁴

Le Centre international pour la recherche en agroforesterie cite à titre d'exemple positif son programme *Rewarding Upland Poor for Environmental Services (RUPES)* qui opère en Indonésie, au Népal et aux Philippines.²⁵ Dans le cas des communautés autochtones s'appuyant sur une économie de subsistance ou de troc, il est suggéré de faire en sorte que les avantages non monétaires fournis en nature soient mieux adaptés à leurs cultures, tandis que les communautés autochtones un tant soit peu monétisées pourraient recevoir des compensations ou des « récompenses » sous la forme de petites sommes versées régulièrement dans des fonds communautaires ou à des projets communautaires.²⁶

Selon des études sur d'autres programmes de RSE au Brésil et en Bolivie, ceux-ci ont en général été imposés par le haut, ont souffert d'une « participation inadéquate des parties prenantes » et se sont donc heurtés à des « obstacles à la durabilité ».²⁷ Des études indépendantes réalisées par des ONG ont fait des constats plus troublants dans des projets de foresterie du carbone dans les hauts-plateaux d'Amérique du Sud (Encadré 1), où les programmes de rémunération environnementale et de foresterie du carbone n'ont fait qu'*empirer* la situation des communautés, les laissant criblées de dettes et astreintes à des obligations légales défavorables envers les sociétés de financement du carbone et de foresterie du carbone.²⁸ Les critiques de la RSE font aussi remarquer que la marchandisation des formes de vie et de la « biodiversité » (crédits affectés à la biodiversité, etc.) mine les valeurs locales (non monétaires) liées à la culture, à la conservation et à l'utilisation durable.²⁹ De récentes études de cas autochtones des programmes de plantations établies en contrepartie de la fixation du carbone confirment que les peuples autochtones sont souvent marginalisés et ne tirent pas d'avantages équitables de ces projets.³⁰

III Initiatives de déforestation évitée existantes et programmes pilotes proposés

Il n'existe à l'heure actuelle que très peu d'exemples de programmes de DE ou de RED en place et la plupart sont des initiatives pilotes volontaires financées par des ONG de la conservation et du développement. Parmi ces exemples, mentionnons le projet Action Climat du TNC dans le Parc national Noel Kempff Mercado en Bolivie³¹ et son Aire de conservation et d'aménagement du Río Bravo au Belize. L'IIED et le CIFOR ont examiné certains de ces projets et y ont constaté des résultats inégaux.³² La plupart des initiatives de DE existantes doivent encore faire l'objet d'une évaluation critique de la part d'ONG vouées à la justice sociale et d'organisations de la base.

En 2007, cependant, les initiatives nationales de développement de méthodologies de DE et de comptabilité du carbone prennent de l'ampleur. L'Agence spatiale européenne, par exemple, devrait piloter la mise en place d'inventaires de carbone et d'un système de surveillance de la déforestation à l'aide de technologies de télédétection en Bolivie et au Cameroun.³³ La Banque mondiale invite les gouvernements de la Papouasie Nouvelle-Guinée, du Costa Rica et de l'Indonésie, ainsi que des organismes régionaux du Brésil et de la République démocratique du Congo, à financer la protection des forêts au moyen de la déforestation évitée. La Banque mondiale cherche à persuader ces pays de signer des accords visant à restreindre les émissions de carbone issues de la déforestation d'ici 2009 ou 2010, en échange d'un investissement de 250 millions \$.³⁴

Des initiatives mises en œuvre par les gouvernements régionaux et locaux commencent également à se développer en Asie et en Amérique latine et quelques gouvernements de pays développés affectent des fonds à la déforestation évitée. En avril 2007, le gouvernement australien a annoncé la mise en place d'un fonds de 160 millions \$ US pour le reboisement et la déforestation évitée dans la région de l'Asie-Pacifique. À la fin avril, les gouverneurs d'Aceh et Papua et de Papua Barat en Indonésie ont publié une déclaration par laquelle ils manifestent leur intérêt pour les programmes de déforestation évitée et promettent que les droits des peuples autochtones et des communautés locales seront respectés dans tous ces programmes. Le gouverneur d'Aceh a avancé même qu'il pourrait mettre un moratoire sur l'exploitation forestière industrielle dans la province si des fonds provenant de la DE peuvent être obtenus.³⁵

En même temps, en avril 2007, le gouvernement de l'Équateur a déclaré publiquement qu'il serait disposé à renoncer à l'extraction pétrolière et gazière dans les aires protégées de forêt tropicale en échange d'une compensation pour la déforestation évitée et le maintien de ses réservoirs de carbone en surface et sous terre.³⁶

Bien que des programmes d'envergure nationale doivent encore être développés, il apparaît clairement que de telles interventions de DE à grande échelle gagnent du terrain et les pays tropicaux, notamment les membres de la Coalition of Rainforest Nations (qui préconisent des approches de financement de la DE fondées sur le marché), attendent déjà en ligne pour participer à des programmes pilotes dotés de financement international et il semble donc très probable que la Banque mondiale conclura un marché avec ces gouvernements dans un avenir rapproché.

IV Absence de réponse aux préoccupations concernant les droits, l'équité, la redevabilité et les moyens de subsistance

L'inclusion éventuelle des forêts dans un programme international de réduction des émissions de GES dues à la déforestation comporte des risques évidents, mais aussi des avantages potentiels pour les peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts. La plupart des projets de RED actuels font mention de la nécessité de faire « participer » la communauté et de procurer des avantages locaux aux communautés des forêts. La Stern Review mentionne la nécessité de tenir compte des droits *et* responsabilités des peuples des forêts (Annexe 2). Les projets GFA et FCPF de la Banque mondiale font tous les deux mention d'un soutien à la gestion communautaire des forêts : mais comment cela se traduirait-il réellement dans la pratique ? L'expérience de l'Inde a démontré que de tels programmes ont d'une certaine manière *accru* le contrôle de l'État sur les forêts, ainsi que les interventions non désirées du gouvernement dans les systèmes coutumiers locaux de propriété foncière et de gestion des ressources naturelles.³⁷

Risques sociaux liés aux projets de DE actuels

Bien que la plupart des projets mentionnent les questions sociales et de réduction de la pauvreté, ils ne précisent généralement pas *comment* les droits des peuples seront pleinement respectés et protégés, ni *comment* les programmes de RED pourraient assurer des avantages locaux équitables et durables.

Politiques forestières imposées par le haut et non durables ?

À ce stade-ci, la majorité des projets de DE proviennent de la Banque mondiale, des gouvernements et des grandes ONG de la conservation. Il a été largement démontré que tous les plans mondiaux de préservation des forêts du monde qui sont conçus sans que les peuples des forêts et les communautés locales ne donnent leur consentement en pleine connaissance de cause sont voués à l'échec et que ces décisions imposées par le haut servent souvent à renforcer le *statu quo* inégal dans la politique forestière sur le plan international, national et local.

Le *Plan d'action forestier tropical* (PAFT), projeté et mise en œuvre dans les années 1980 et au début des années 1990, auquel ont pris part à un moment pas moins de 73 gouvernements de pays en voie de développement, est un excellent exemple d'échec antérieur d'une solution mondiale conçue par la Banque mondiale et la FAO. Même si le PAFT traitait amplement de la participation et des moyens de subsistance locaux, il a fini par servir les intérêts des organismes gouvernementaux et de l'industrie forestière, malgré ses prétentions à appuyer la « foresterie sociale ». L'expérience du PAFT a clairement démontré que c'est une erreur de développer une politique forestière de haut en bas et que les solutions durables ne peuvent venir que du bas vers le haut, des propriétaires forestiers et des peuples des forêts qui y vivent et en dépendent.³⁸

Pourtant, jusqu'à maintenant du moins, il n'est pas du tout évident que les peuples autochtones et autres peuples des forêts aient été consultés à propos des risques et avantages potentiels des plans de « déforestation évitée » promus par leurs gouvernements de connivence avec des organismes internationaux. La mise en œuvre accélérée d'initiatives visant à promouvoir les biocarburants dans le cadre des mesures d'atténuation des changements climatiques a été critiquée sans ambages par les peuples autochtones et des ONG dû à l'absence de consultations publiques adéquates.³⁹ L'adoption de mesures politiques mondiales en matière de DE risque de se faire tout aussi rapidement sans tenir dûment compte des impacts potentiels sur le plan social et des droits, et sans la participation éclairée des détenteurs de droits qui pourraient être touchés.

En 2007, la Banque mondiale et les gouvernements des pays en voie de développement négocient *encore* des ententes sur les forêts sans en informer ni faire participer les peuples des forêts de ces pays. Ceci se produit même après que la Banque a été condamnée publiquement à plusieurs reprises du fait qu'elle ne fait pas participer les détenteurs de droits à ses interventions forestières dans les pays en voie de développement (comme ce fut le cas récemment en RDC, où la Banque a encouragé l'exploitation forestière industrielle et l'élaboration d'un nouveau Code forestier sans la participation adéquate des peuples autochtones et d'autres peuples tributaires des forêts).⁴⁰

Conservation antihumaine et favorisant l'exclusion

Là où des fonds affectés à la RED sont utilisés pour encourager et assurer la protection des forêts, il existe des risques réels qu'une partie importante soit utilisée par l'État pour doter les organismes de protection des forêts de jeeps, de walkie-talkies, d'armes, d'hélicoptères et de systèmes GPS suivant une approche désuète, antihumaine et policière de protection des forêts. De la même façon, il existe un risque sérieux que les fonds affectés à la RED servent à renforcer le contrôle de l'État et du secteur privé sur les forêts et à financer des modèles désuets et injustes de protection des forêts.

Bien que les normes internationales aient connu des changements appréciés en faveur d'une approche de conservation des forêts et des aires protégées axée davantage sur les personnes, à la suite des pressions exercées par les peuples autochtones et les activistes des droits humains, sur le terrain dans plusieurs pays, particulièrement dans certaines régions d'Afrique et d'Asie, on continue à priver les peuples des forêts de leurs droits. Ces pays appliquent toujours des approches antihumaines et discriminatoires de protection des forêts, qui pénalisent et criminalisent les habitants autochtones des forêts.⁴¹

Des récompenses financières substantielles pour la DE pourraient amener les organismes forestiers gouvernementaux et les autorités des aires protégées à faire de l'excès de zèle dans l'application de lois actuelles injustes de protection des forêts, en utilisant des mesures visant injustement les groupes marginaux et vulnérables, dont les peuples autochtones et les communautés traditionnelles tributaires des forêts.⁴²

Le pire qui puisse arriver, dans certaines parties d'Asie et d'Afrique, c'est que les fonds affectés à la RED soient détournés pour sédentariser injustement les habitants des forêts nomades et semi-nomades, ou convertir les cultivateurs itinérants en agriculteurs sédentaires au nom de « moyens de subsistance *alternatifs* durables » (hors-forêt). De telles pratiques pourraient violer le droit des peuples à la culture et aux moyens de subsistance, affaiblir la sécurité alimentaire et porter tort à leurs pratiques traditionnelles.⁴³ Ces mises en garde ne sont pas alarmistes, mais elles s'appuient plutôt sur des faits réels se produisant actuellement dans les régions forestières (par ex. expulsions forcées dans les hautes terres de la Thaïlande). Si les programmes de DE appuyaient de tels projets de relocalisation, ils mineraient les obligations des pays participants en matière de protection de l'utilisation traditionnelle des ressources biologiques et des savoirs traditionnels, établies dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) et dans différentes conventions relatives aux droits humains, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CEDR).

Encadré 1 Impact de la foresterie du carbone sur les peuples autochtones et les communautés paysannes des Andes équatoriennes⁴⁴

Les projets volontaires de plantations établies en contrepartie de la fixation du carbone dans les hautes terres de l'Équateur laissent voir une série d'impacts potentiels sur le plan social, économique et des moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales qui se sont engagés de bonne foi dans ces projets. Après plusieurs années de participation à ces projets volontaires de compensation, les communautés se plaignent de ce qui suit :

- La société de foresterie du carbone ne les a jamais dûment informées des montants nets réels qu'elles recevraient par hectare (on ne leur a mentionné que des taux bruts par hectare sans déduction de coûts : on ne leur a pas dit que les coûts techniques défrayés par la société pour la plantation, la formation, le suivi et la certification seraient *déduits* des montants bruts par hectare)
- On ne les a pas informés des risques sociaux et économiques, des coûts potentiels ni de leurs obligations légales dans le cadre du projet.
- On ne les pas renseignés sur le but ou la logique des crédits certifiés de réduction d'émissions et sur le fait que ceux-ci génèrent des recettes pour l'entreprise
- On ne leur a pas mentionné les clauses pénales contenues dans le contrat avant que les membres et les dirigeants de la communauté ne signent des ententes à long terme
- Elles ont été victimes de manipulation ou d'emploi abusif de leurs propres règles en matière de libre consentement préalable et éclairé
- Elles ont été déplacées économiquement de leurs champs de pâturage après avoir cédé des terres au projet (sur la base de promesses incomplètes et inexactes d'avantages potentiels)
- Elles ont dû utiliser une grande partie des modestes sommes reçues dans le cadre du projet pour payer des spécialistes engagés pour réaliser des travaux techniques spécifiés dans le contrat
- Elles ont dû attendre longtemps avant que l'entreprise ne les paie pour des travaux réalisés à temps et conformément au contrat
- Elles n'ont la plupart du temps pas bénéficié des niveaux de revenu et d'emploi promis
- Dans plusieurs cas, leur situation a empiré et elles se sont endettées pour payer les amendes prévues au contrat en cas de non-respect de leurs obligations (par ex. en cas de dommages causés accidentellement aux plantations par un incendie)
- Elles se sont vues imposer de lourdes amendes payables en vertu des causes pénales du contrat
- Quelques communautés se sont *endettées* en raison d'erreurs de comptabilité commises par l'entreprise qui les a « surpayées » pour certains travaux forestiers et a exigé un remboursement
- Elles ont dû assumer presque tous les coûts imprévus de l'activité (remplacement de plants défectueux, etc.)
- Dans un cas, des fonctionnaires de l'entreprise les ont menacés, leur disant (à tort) que leurs terres ancestrales pouvaient être confisquées d'office en guise de sanction pour ne pas avoir réalisé les activités forestières prévues au contrat.
- Elles ont formulé des plaintes et des questions concernant les dépenses et la comptabilité de l'entreprise, lesquelles ont été rejetées systématiquement par les fonctionnaires de l'entreprise

Violations de droits fonciers coutumiers et risque de conflits territoriaux

Dans plusieurs pays de forêts tropicales, l'État ne reconnaît pas les droits coutumiers collectifs des peuples autochtones sur leurs forêts ancestrales, ou ne reconnaît qu'une infime partie de leurs terres traditionnelles – définissant légalement le reste des forêts comme étant des « terres de l'État ». ⁴⁵ C'est là une question d'une importance cruciale, car le zonage des forêts dans le cadre de tous les programmes de rémunération de la RED et de tous les plans de partage des avantages prévus dans les contrats de RED serait déterminé en partie par les droits fonciers et de propriété.

Il existe un risque réel que les gouvernements, les entreprises et les ONG de la conservation « zonent » (découpent) les forêts en démarquant les aires protégées, les corridors biologiques, les réserves forestières et les zones de gestion forestière durable (certification des opérations forestières) afin de recevoir les rémunérations pour la DE à l'exclusion ou au détriment des communautés autochtones et traditionnelles.

Ainsi, les programmes de RED pourraient poser les mêmes problèmes de verticalité dans la planification de l'utilisation des terres et le zonage forestier que d'autres approches s'appuyant sur le zonage de l'utilisation des terres et sur la classification des terres – comme l'application des concepts des forêts de « haute valeur pour la conservation » ou « forêts essentielles ».46 Compte tenu du potentiel lucratif des forêts sur pied, certains États pourraient devenir encore plus réticents à reconnaître les droits de propriété coutumiers des communautés autochtones et locales sur les terres forestières. Le paiement de compensations de la RED aux gouvernements pourrait désinciter les autorités en matière de forêts et de conservation, ainsi que d'autres autorités gouvernementales, à résoudre les litiges territoriaux de longue date dans les régions forestières.

Il existe aussi un risque que des taux de compensation relativement lucratifs par hectare de forêt entraînent des spéculations foncières sur les forêts frontalières et même dans les zones forestières plus éloignées. Les programmes de RED risquent donc d'encourager l'expropriation des terres traditionnelles.

Il existe un risque que les États et les gouvernements s'engagent publiquement à respecter les droits de manière rhétorique, mais que, dans la pratique, ils utilisent les fonds affectés à la DE pour renforcer les modèles et politiques injustes et conventionnels existants de protection des forêts. Par exemple, dans le cas de l'Indonésie occidentale mentionné plus haut, les gouverneurs déclarent qu'ils vont respecter les droits autochtones, mais promettent que des fonds seront utilisés pour équiper la police forestière.

Augmentation des inégalités et des conflits sociaux

Les forêts touchées par des programmes de démarcation pour la RED imposés par le haut pourraient engendrer des conflits à propos des limites et des avantages, tant à l'intérieur des groupes de détenteurs de terres rurales et de propriétaires forestiers, qu'entre les deux. De plus, en l'absence de mesures judicieuses propres à garantir des avantages équitables dans les régions rurales, les rémunérations de DE risquent de créer des frictions entre les communautés ou familles qui en reçoivent et celles qui en sont exclues, lesquelles pourraient inclure celles qui n'ont pas de titre de propriété officiel de leurs terres et les « sans terre ». En d'autres termes, la compensation de la DE pourrait accroître les inégalités dans les régions forestières rurales et risquer de créer des conflits à l'intérieur des communautés et entre celles-ci.

Corruption et fraude

Les fortes sommes d'argent qui pourraient être en jeu dans la RED posent également un risque très réel de corruption – compte tenu surtout du fait que certains des pays tropicaux affichant les pires taux de déforestation comptent parmi les plus corrompus au monde. Même lorsque la corruption et la fraude peuvent être évitées ou contrôlées, les organismes d'état, les gouvernements et les ONG de la conservation risquent très fort de s'approprier la plus grande partie des bénéfices, plutôt que les peuples autochtones et les communautés locales – comme cela a été le cas dans certaines parties du projet pilote de déforestation évitée dans le Parc national Noel Kempff en Bolivie.47 Pire encore, tandis que les entreprises, les ONG et les organismes d'état pourraient en tirer des revenus, les coûts directs de la protection des forêts pourraient devoir être assumés injustement par les utilisateurs autochtones et locaux des ressources, à qui on pourrait imposer des restrictions

sur la chasse, la pêche et la culture itinérante, en raison de politiques conventionnelles de protection des forêts favorisant l'exclusion (comme cela a aussi été le cas à Noel Kempff).

Dispositions contractuelles injustes

Même si les communautés sont en mesure de négocier des avantages directs pour les programmes de DE concernant leurs terres forestières traditionnelles, rien ne garantit qu'elles pourront négocier sur un pied d'égalité. Les contrats liés aux compensations et à la conservation des forêts risquent d'être rédigés de façon à favoriser l'État ou l'entreprise ou l'ONG de conservation et imposer des coûts ou des droits de conservation indus aux membres des communautés locales, ainsi qu'à leurs dirigeants et leurs organisations – comme cela a été le cas des contrats de foresterie du carbone avec les peuples autochtones des hautes terres de l'Équateur (Encadré 1).

Tous les risques mentionnés ci-dessus amènent une série de questions fondamentales qui demeurent pratiquement sans réponse de la part des partisans gouvernementaux et non gouvernementaux des programmes de déforestation évitée ?

- Quelles garanties les programmes de RED mettront-ils en place pour s'assurer que les programmes de déforestation évitée fassent respecter pleinement les droits humains des peuples autochtones et autres habitants des forêts ?
- Comment les programmes de RED assureront-ils que les communautés et les détenteurs de terres traditionnelles seront récompensés de leurs efforts de protection des forêts et non pas expulsés de ces forêts ?
- De quelle façon les droits fonciers coutumiers et les revendications territoriales non résolues seront-ils traités selon les règles et politiques de la DE ?
- Le droit des peuples autochtones au libre consentement préalable et éclairé sera-t-il vraiment respecté ? Comment entend-on surmonter les problèmes de manipulation ou de fabrication du consentement ?
- Qu'est-il prévu pour empêcher les élites gouvernantes corrompues à l'échelle nationale de détourner la plus grande partie des fonds et bénéfices à leur propre avantage et pour servir leurs intérêts politiques ?
- De quelle façon un programme national ou sous-national de grande envergure visant des zones forestières précises s'attaquera-t-il aux « moteurs » immédiats et sous-jacents de la déforestation ? Qui identifiera ces moteurs et de quelle façon ?
- Quels détenteurs de droits et organismes représentatifs auront le droit de négocier des contrats et des taux de compensation sur *quelles* aires de forêt, à *quelles conditions* et selon des critères et des règles établis par qui ?
- Comment les règles et critères internationaux et nationaux régissant l'accès aux programmes de DE seront-ils convenus et établis de manière participative et équitable ?
- Comment les citoyens et détenteurs de droits peuvent-ils être certains que les gouvernements, les entreprises, les ONG et les consultants forestiers ne fixeront pas des règles injustes ou étroites bénéficiant principalement à ces groupes d'intérêt ?
- Si les communautés ou groupes de communautés sont en mesure de négocier des contrats collectivement : comment entend-on éviter des négociations asymétriques qui pourraient les astreindre à des obligations contractuelles injustes ?
- Qui « absorbera » les coûts imprévus ou accessoires de la DE en cas de rupture de contrat (et de perte de compensations de carbone) ?
- Si la foresterie du carbone existant actuellement à l'échelle de projets a eu du mal à faire face aux complexités de la gestion forestière durable, comment les programmes de RED d'envergure nationale feront-ils face à ces complexités sociales et culturelles ?
- Comment l'aspect de la demande liée aux moteurs de la déforestation tropicale sera-t-il traité dans les politiques de DE ?

- Comment entend-on éviter ou du moins minimiser les fuites transfrontalières (internationales) entre les pays participants et non participants ?
- Si les programmes de DE doivent impliquer la formulation et la planification de politiques forestières, comment garantira-t-on une réelle participation citoyenne et autochtone ?

Critiques éthiques et scientifiques non résolues de l'échange de carbone

En plus de toutes ces questions légitimes au sujet de la durabilité sociale des programmes mondiaux et nationaux de compensation de la déforestation évitée, les projets de RED dont le financement s'appuierait sur l'échange de carbone suscite d'autres questions épineuses. Si les relations entre les communautés et les gouvernements sont souvent asymétriques et biaisées en faveur des organismes d'État, les négociations avec les entreprises sont aussi trop souvent inégales, comme le démontre le cas de PROFAFOR en Équateur (Encadré 1).

Le fait que les revenus proviennent des entreprises et du marché mondial de l'échange de carbone pourrait également soulever de sérieux problèmes éthiques pour les peuples et communautés autochtones. La raison en est que, en fin de compte, il est probable que la plus grande partie des paiements de crédits carbone proviennent des mêmes intérêts industriels et commerciaux qui continuent à extraire des combustibles fossiles ailleurs, parfois sur les terres ancestrales des peuples autochtones – au grand détriment de leur environnement, de leur bien-être et de leur santé. En fin de compte, ces mêmes sociétés transnationales du secteur de l'énergie se sont engagées dans l'échange de carbone principalement pour acheter des droits leur permettant de *continuer* à polluer.⁴⁸ Pour plusieurs peuples autochtones, ces contradictions sont très problématiques et risquent fort de susciter des conflits et des divisions à l'intérieur de leurs communautés et entre elles.

V Prochaines étapes ?

Il est déconcertant de constater que, pendant que les leaders mondiaux, les délégations gouvernementales à la CCNUCC et les grandes ONG s'affairent à promouvoir la déforestation évitée sur la scène mondiale, étonnamment peu d'entre eux offrent des réponses détaillées aux inquiétudes soulevées ci-dessus. Dans certains cas, ces risques ne sont même pas reconnus du tout. C'est comme si certains activistes du climat et coalitions d'ONG comme le RAC-I étaient devenus si obsédés par les objectifs, la surveillance, la mesure et la mise en œuvre des réductions de GES qu'ils ont négligé les causes sociales et technologiques de la crise climatique, ainsi que les préoccupations plus vastes et les leçons historiques tirées de l'élaboration de politiques internationales en matière de forêts. Bien qu'on fasse mention du besoin de protéger la biodiversité, les questions sociales ou de droits humains sont rarement mentionnées.⁴⁹ Dans les pires cas, les questions sociales ne sont considérées, du moins pour les partisans d'une approche de DE fondée sur le marché, que comme des « questions secondaires »⁵⁰ ou pire encore comme une « distraction » par rapport à la principale tâche qui nous attend : sauver la planète.

Pourtant, toutes les leçons tirées de l'élaboration de politiques forestières, de l'environnement et du développement au cours du dernier siècle devraient certainement nous rappeler que les questions sociales et de droits sont fondamentales pour assurer un développement durable, ainsi que des mesures efficaces pour une gestion durable des forêts et la protection des ressources biologiques et des écosystèmes. Serions-nous en train de désapprendre ces leçons ?

Au moment où les gouvernements et les organismes internationaux se pressent de mettre en œuvre des programmes pilotes de déforestation évitée, il faut leur rappeler que les États ont l'obligation légale de faire respecter les droits humains et de satisfaire aux engagements internationaux pris en vertu de traités relatifs à l'environnement. La protection des droits humains est donc loin d'être une « distraction » par rapport au principal objectif mondial de lutte contre les changements climatiques : les gouvernements sont légalement tenus de faire respecter les droits humains.

Pour les partisans de la DE qui reconnaissent que les questions sociales, de droits, de moyens de subsistance, de gouvernance et d'équité sont importantes dans les politiques de DE, les nouvelles normes de certification, telles que le *Gold Standard* du WWF⁵¹ ou le standard Climat, communautés et biodiversité (CCB)⁵² développés par des sociétés forestières et des ONG pour les projets de foresterie du carbone et de RSE, sont souvent considérées comme le moyen qui permettra de traiter les questions sociales et les mesures de sauvegarde dans tous les futurs programmes de DE. Ces méthodes de certification sont apparemment aussi les méthodes préférées du Groupe de la Banque mondiale.

Cependant, le problème que pose le fait de s'appuyer sur des normes de certification est que la plupart sont *volontaires* et ne peuvent être imposées, et plusieurs d'entre elles, comme les standards CCB, n'ont pas été mises à l'essai à grande échelle sur le terrain.⁵³ En ce qui a trait au recours à la certification pour l'extraction durable de bois d'œuvre dans les forêts, il ressort clairement que même les meilleures normes ne sont souvent pas appliquées dans les activités forestières. On a constaté, par exemple, que les normes du Forest Stewardship Council – qui sont censées respecter les droits fonciers autochtones et faire respecter le principe du libre consentement préalable et éclairé – n'étaient pas appliquées en Indonésie, en Guyane, au Cameroun et ailleurs.⁵⁴

Il est encore plus inquiétant de savoir que les investisseurs du secteur privé, les banques privées et la Banque mondiale accepteront tous les promesses faites par les sociétés forestières d'apporter des

améliorations en vue de se conformer aux normes FSC pour les rendre admissibles à un financement *même si les sociétés ne satisfont pas actuellement aux normes*. Cette approche par étapes risque de faire en sorte que des paiements ou des primes de DE soient versés à de grands concessionnaires commerciaux en échange de pratiques soi-disant durables qui *pourraient* ou *pourraient ne pas* être utilisées dans l'avenir. Il existe ici un risque sérieux que les fonds affectés à la DE soient gaspillés dans « du vent » et de fausses promesses à moins que les mécanismes de surveillance, de vérification et de conformité soient considérablement renforcés.

En général, lorsqu'ils ont été confrontés au défi d'assurer la durabilité des programmes de DE, les groupes de réflexion sur le développement social et la foresterie, comme ODI et CIFOR, ont simplement signalé qu'il fallait développer des « normes sociales » pour la déforestation évitée et la foresterie du carbone, dont des exigences relatives à une évaluation d'impact social.⁵⁵ Un intérêt de pure forme pour les engagements sociaux dans le cadre des politiques de DE n'est de toute évidence pas suffisant.

Pour commencer à combler les lacunes dans le débat entourant les politiques de DE, il apparaît essentiel que les peuples autochtones et les mouvements pour les forêts dans le monde entier commencent à discuter sérieusement à l'interne des avantages et des inconvénients des programmes de déforestation évitée exécutés par les gouvernements et la Banque mondiale. Ces programmes peuvent-ils renforcer les droits fonciers et les droits coutumiers sur les ressources, ou sont-ils destinés à renforcer le *statu quo* actuel au détriment des peuples autochtones et des communautés locales ? S'ils pouvaient procurer de véritables avantages aux populations locales, quelles sont les garanties minimales nécessaires pour aider à faire en sorte que cela se produise ? Si les risques et les difficultés identifiés dans le présent document ne sont pas dûment pris en compte, comment les peuples des forêts et leurs alliés peuvent-ils empêcher les gouvernements et les organismes internationaux de conclure un marché qui porte préjudice à la population ?

Parmi les mesures que nous suggérons de prendre en lien avec cet enjeu crucial pour les peuples des forêts dans les tropiques, se trouvent des mesures visant à faire en sorte que :

- Les peuples autochtones et les mouvements pour les forêts participent directement aux débats nationaux et internationaux actuels sur les politiques de DE/RED et sur de possibles mécanismes et approches futurs
- Les droits humains, le libre consentement préalable et éclairé, le respect des droits coutumiers sur les terres et ressources, la sécurité foncière, le partage équitable des avantages et la bonne gouvernance occupent une place centrale dans les discussions entourant les politiques de DE
- Il existe des garanties assurant que les droits coutumiers seront reconnus et respectés
- Les politiques internationales et nationales de DE adoptent une approche de conservation et de gestion forestière durables fondée sur les droits
- Il existe des garanties assurant que les peuples autochtones conserveront et récupéreront le contrôle sur leurs forêts et bénéficieront d'un appui pour une véritable gestion forestière communautaire⁵⁶
- Un dialogue s'engage de bonne foi avec les partisans de la DE et traite *à la fois* des avantages potentiels de ces programmes *et* des risques qu'ils comportent, y compris les problèmes éthiques (liés aux fonds du marché) ainsi que les limites et lacunes scientifiques existantes (comme les fuites internationales, les problèmes de mesure)
- Les peuples des forêts et les communautés tributaires des forêts participent *obligatoirement* à tous les processus visant à identifier les moteurs locaux et nationaux de la déforestation dans les pays tropicaux, ainsi qu'à toutes les décisions concernant les moteurs et les causes profondes auxquels ils faut s'attaquer pour prévenir la déforestation
- Toutes les propositions de normalisation et de règles pour les programmes de DE sur le plan international et national se développent avec la pleine participation des peuples autochtones et

communautés locales qui peuvent être touchés et en pleine conformité avec le droit international.

Bref, il faut de toute urgence s'assurer que les politiques mondiales en matière d'atténuation des changements climatiques liés à la déforestation évitée soient élaborées avec la pleine et réelle participation des peuples autochtones et autres détenteurs de droits pouvant être touchés. L'adoption de mesures efficaces de lutte contre les changements climatiques et autres crises environnementales doit s'appuyer sur une prise de décisions démocratique et décentralisée, où les organisations autochtones et la société civile participent à la définition et à la mise en œuvre de solutions durables.⁵⁷

Annexe 1 Les forêts dans les négociations antérieures entourant les politiques relatives aux changements climatiques

Au cours de tortueuses négociations intergouvernementales au sujet de la première période d'engagement de Kyoto (2008–2012), les questions à savoir si les projets de protection des forêts naturelles devraient être inclus ou non dans le Mécanisme pour un développement propre (MDP) de la CCNUCC ont suscité un vif débat. À la suite d'intenses négociations, les forêts naturelles n'ont finalement pas été incluses dans le MDP. Seuls les projets de boisement et de plantations d'arbres établies « en contrepartie de la fixation » du carbone ont finalement (et de façon très controversée) été considérés comme admissibles à des crédits carbone selon les règles du MDP – malgré une vive opposition et les sérieuses préoccupations soulevées par les peuples autochtones, les organisations de justice sociale et quelques ONG de l'environnement concernant les problèmes sociaux et environnementaux que posent les plantations d'arbres servant de puits de carbone.⁵⁸

L'exclusion des forêts du MDP était due à une combinaison de préoccupations éthiques et scientifiques soulevées par quelques ONG et scientifiques, ainsi qu'à l'opposition tenace de gouvernements comme celui du Brésil pour des raisons liées en partie à la politique du commerce mondial. À l'époque, les critiques ont fait remarquer que les « réservoirs » de carbone forestier n'étaient pas permanents et qu'ils pouvaient subir des dommages ou des « fuites » causés par des feux de forêts accidentels ou d'origine humaine et même par des catastrophes naturelles.⁵⁹ Les critiques ont également signalé que le fait d'assurer une protection efficace des forêts à un endroit pourrait très bien déplacer les activités de déforestation et de conversion des terres vers un autre endroit dans le même pays, ce qui empêcherait d'assurer « l'additionnalité » (une réduction nette) dans le contrôle des émissions de GES. On a également souligné les difficultés techniques très réelles rencontrées pour mesurer et surveiller avec précision et objectivité les variations des stocks de carbone dans les forêts.

Les points de vue des peuples autochtones

Les peuples autochtones signalent qu'ils subissent les conséquences directes des changements climatiques sur leurs environnements, surtout dans les tropiques, dans l'Arctique et dans d'autres écosystèmes fragiles. Les déclarations autochtones, telles que la *Déclaration de Kimberley de 2002*, ont à plusieurs reprises mis les gouvernements en garde contre les effets dévastateurs des changements climatiques et demandé que des mesures majeures soient prises pour s'attaquer au réchauffement planétaire.⁶⁰ En Amazonie, la Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (COICA) a mis en place par ses propres moyens en 1990 l'Alliance pour le climat avec les populations de villes européennes. Ce partenariat s'appuie sur le principe de la dette écologique et du soutien aux peuples autochtones pour qu'ils protègent les réservoirs de carbone dans les forêts tropicales et atteignent leurs objectifs « ... de jouir de leurs droits fondamentaux » à l'autodétermination, à posséder et contrôler leurs territoires traditionnels et à pouvoir « vivre et travailler dans leur environnement naturel selon leurs propres concepts de développement. »⁶¹ [*Traduction non officielle*]

Par le passé, les peuples autochtones en sont arrivés à différentes conclusions concernant la pertinence d'inclure ou non les forêts dans le MDP. Certains ont mis en doute l'éthique de l'échange de stocks de carbone sur le marché international. Plusieurs ont rejeté le principe selon lequel les industries et entreprises polluantes peuvent acheter une permission de continuer à polluer en échangeant des crédits de carbone forestier. Ils ont également rejeté la notion selon laquelle la valeur des forêts peut se réduire à la valeur monétaire de leurs stocks de carbone, et mis l'accent sur le fait que pour leurs peuples, les valeurs culturelles et spirituelles non monétaires de leur forêt sont de la plus haute importance et doivent être respectées. Ils soutiennent que l'échange de crédits carbone est contraire à l'éthique et à la raison, car il ne s'attaque pas à la cause première des changements climatiques (le maintien et l'augmentation des émissions dues aux combustibles fossiles.) Ils craignent que l'échange de crédits de carbone forestier puisse avoir l'effet pervers d'inciter les gouvernements et les grandes entreprises à exproprier les forêts des peuples autochtones et à déplacer leurs communautés dans le but de s'approprier les fonds liés au carbone. Dans plusieurs déclarations à la CCNUCC, les peuples autochtones ont demandé d'avoir une participation réelle aux négociations entourant les changements climatiques afin de s'assurer que leurs droits et priorités soient pris en compte. Ils ont aussi constamment demandé d'avoir accès au Fonds pour l'adaptation de la

CCNUCC afin d'aider leurs peuples à faire face aux impacts actuels et futurs des changements climatiques sur leurs territoires. ⁶²

Dans d'autres cas, plus particulièrement au Brésil, certains peuples autochtones, avec l'appui de l'ONG Environmental Defense basée à Washington, ont demandé que les forêts soient incluses dans le Protocole de Kyoto. ⁶³ Ils ont recommandé que les projets communautaires et les initiatives de gestion des ressources naturelles des peuples autochtones soient admissibles aux rémunérations et crédits prévus dans le cadre de Kyoto ou d'autres mécanismes.

Annexe 2 La « Stern Review » sur la déforestation évitée

Le rapport Stern propose que l'une des principales mesures à prendre par la communauté internationale pour ralentir les changements climatiques soit de s'attaquer aux « émissions non liées à l'énergie » en récompensant ou en rémunérant les efforts déployés par les pays pour réduire la déforestation. Il prévoit que les émissions dues à la déforestation pourraient atteindre 40 gigatonnes de bioxyde de carbone (CO₂) entre 2008 et 2012, ce qui augmenterait la concentration de CO₂ dans l'atmosphère de deux particules par million. Le rapport dit :

« Les émissions qui ne sont pas issues de l'énergie représentent un tiers des émissions totales de gaz à effet de serre ; une action dans ce domaine constituera une contribution importante. Un ensemble considérable d'indices portent à croire qu'une action destinée à enrayer la déforestation serait relativement peu coûteuse en comparaison d'autres types de mesures d'atténuation si, toutefois, les bonnes lignes d'action et les bonnes structures institutionnelles sont mises en place. » (Précis, page xvi)

« ... le coût d'opportunité de la protection de la forêt dans huit pays responsables de soixante-dix pour cent des émissions issues de l'utilisation des sols pourrait s'élever à environ 5 milliards de dollars US par an initialement, toutefois les coûts marginaux augmenteraient. » (xxxii)

Plaidoyer pour un soutien immédiat aux programmes pilotes en dehors du cadre de la CCNUCC

Le rapport signale que les règles actuelles établies dans le Protocole de Kyoto ne permettent pas la déforestation évitée dans le MDP, quoique cela puisse changer à partir de la deuxième période d'engagement après 2012. Entre temps, le rapport maintient que « ... le soutien international aux mesures prises par les pays pour prévenir la déforestation devrait commencer dès que possible » par le biais de programmes pilotes qui « ... pourraient s'appuyer sur des fonds provenant de contributions volontaires des pays développés, des entreprises et des ONG » (page 550) [Traduction non officielle]

« Une action destinée à protéger les régions restantes de forêt naturelle est nécessaire de toute urgence. Des projets pilotes à grande échelle sont requis pour explorer des manières efficaces de combiner une action nationale et un soutien à l'international. » (xxxii)

Une approche non marchande ou marchande ?

Stern laisse entendre que la mise en place d'un « fonds spécialisé » comporte des avantages par rapport aux rémunérations provenant du marché car le financement hors marché pourrait être affecté là où il peut produire le plus de retombées à l'échelle des pays, et pourrait être utilisé pour s'attaquer à la réduction de la pauvreté et aux « moteurs sous-jacents de la déforestation » (pages 550-551). [Traduction non officielle] Le rapport suggère qu'un tel fonds pourrait à court terme servir à financer des programmes pilotes de déforestation évitée et pourrait même servir d'alternative aux solutions fondées sur le marché. Néanmoins, Stern n'écarte pas les solutions fondées sur le marché : « ... à plus long terme, il y a de bonnes raisons d'intégrer des mesures de réduction de la déforestation à l'intérieur des marchés du carbone. » Il propose, entre autres, des marchés pour « ... les crédits affectés à la biodiversité ou à la déforestation. Ces crédits fonctionneraient de la même manière que les crédits carbone et la demande proviendrait de ceux qui désirent investir dans des projets de foresterie liés à la responsabilité sociale des entreprises ou à d'autres objectifs. » (551) [Traduction non officielle]

Projet de programmes nationaux de déforestation évitée

À l'instar d'autres projets récents de déforestation évitée, Stern préfère les programmes d'envergure nationale (quoique ceux-ci puissent comprendre des actions à l'échelle de projets). Stern préconise une approche nationale globale, en partie pour lutter contre les « fuites » à l'intérieur des frontières d'un pays (déplacement de la déforestation). Il mentionne le problème des fuites internationales, mais sans le traiter en profondeur. (549)

Stern tient-il compte des aspects sociaux et d'équité ?

Le rapport reconnaît qu'il est nécessaire de tenir compte des questions foncières : « À un niveau national, définir les droits de propriété pour les forêts et déterminer *les droits et responsabilités* des propriétaires fonciers, des communautés et des bûcherons est essentiel pour une gestion efficace des forêts. Cette gestion devrait impliquer les collectivités locales, respecter les droits informels et les structures sociales... » (page xxxii). On y souligne également qu'une « définition claire des frontières et de la propriété, et l'allocation de droits de propriétés que les communautés locales considèrent justes contribueront à l'application effective des droits de propriété dans la pratique et renforceront les institutions requises pour les soutenir et les faire respecter » (page 541). Stern mentionne également les risques que comportent les incitatifs pervers créés par des niveaux de référence inexacts, la corruption, les comportements de recherche de rentes et l'appropriation des bénéfices par les élites nationales (pages 549-550), mais propose peu de mesures concrètes pour prévenir ou minimiser ces risques.

Annexe 3 : Projet controversé de la Banque mondiale pour la mise en place d'une Alliance mondiale pour les forêts (GFA)⁶⁴

En 2006 et au début de 2007, la Banque mondiale a élaboré un projet de méga fonds visant à financer les projets et programmes du secteur forestier dans les pays en voie de développement et à revenus moyens. La Banque affirme que l'un des principaux objectifs de la GFA est de créer une alliance mondiale « plus efficace » **afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des forêts** et « assurer la prestation de services environnementaux. » La Banque prévoit utiliser ce méga fonds pour mettre en œuvre sa Stratégie forestière 2002 en mettant un accent particulier sur le financement d'activités liées au climat. **L'un des principaux résultats attendus de la GFA est l'augmentation des interventions et du financement de la Banque mondiale dans le secteur forestier des pays en voie de développement.**

Calendrier actuel de mise en œuvre de la GFA

- Consultation auprès des « partenaires actuels et potentiels » (février–mai 07)
- Processus de consultation élargie (mars 2007–octobre 2007)
- Lancement officiel : juin 2007
- Début des activités au « début de 2008 »

Qui seront les partenaires de ce projet d'Alliance mondiale pour les forêts ?

D'après la Banque, la GFA favorisera la formation de « coalitions plus fortes et plus larges » entre la Banque mondiale et les sociétés forestières industrielles, les organismes liés aux forêts, la communauté internationale de recherche, les grandes ONG de conservation, les ONG des pays en voie de développement, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les riches philanthropes et les « intérêts commerciaux », qui travailleront ensemble pour « éliminer les barrières à l'investissement dans la conservation et l'utilisation durable des forêts. »

Antécédents et justification

Le concept d'Alliance mondiale pour les forêts a été développé principalement en consultation avec les principaux organismes de conservation des Etats-Unis ayant leur siège à Washington DC, dont WWF, TNC et Conservation International, sans qu'il y ait un engagement comparable auprès des ONG du Sud, des peuples autochtones, ou même sans que rien n'indique vraiment que les gouvernements du Sud y participent. La Banque et les grandes ONG créent le GFA dans le but particulier de s'approprier un éventuel financement de projets liés au climat, par le biais notamment du projet de Fonds de partenariat pour le carbone forestier (déforestation évitée) (voir ci-dessous) de la Banque mondiale, du Fonds Biocarbone (reboisement) et de systèmes de rémunération des services environnementaux (RSE) fondés sur le marché.

La GFA et les objectifs en matière de déforestation évitée

La GFA espère appuyer la création de nouveaux instruments visant à récompenser les pays qui s'emploient à « garder les forêts en place » et encouragera les « partenariats internationaux » sur la base de crédits financiers en faveur de la « déforestation évitée ».

Quelques-uns des objectifs clés de la GFA pour 2015, tels que proposés par la Banque

- Conservation d'un milliard de tonnes de CO₂ grâce à une réduction du taux mondial de déforestation, au moyen d'approches améliorées de référence et de suivi en appui au financement provenant du Fonds Biocarbone de la Banque, ainsi que de « **nouveaux mécanismes de Déforestation évitée** », et du renforcement des marchés de services environnementaux mondiaux
- 50 millions d'hectares de nouvelles aires protégées et 120 millions d'hectares d'aires protégées mieux gérées, y compris, d'ici 2015, le **renforcement de la capacité des « services forestiers des gouvernements nationaux » à protéger et gérer les aires protégées**

Sérieuses préoccupations à l'égard du projet de GFA de la Banque

Des organisations de la société civile et certains gouvernements s'inquiètent de plus en plus du fait que le concept de GFA présente un risque sérieux de conflit d'intérêts, puisque les ONG qui devraient bénéficier du financement de la Banque mondiale sont consultées pour la conception de la structure et de la fonction de l'organisme qui établira les priorités et déboursera les fonds. Les critiques font aussi remarquer que le projet de GFA se centre sur des « objectifs » quantitatifs sommaires plutôt que sur la qualité de l'élaboration des politiques forestières et de la gestion forestière. Ceux qui sont critiques à l'égard des plans de la Banque attirent aussi notre attention sur les contradictions potentielles entre ses différents objectifs : un plus grand nombre d'aires protégées, un plus grand nombre de forêts certifiées, un plus grand investissement du secteur privé, un plus grand nombre de projets de foresterie « communautaire » et une plus grande « protection » du carbone.

Bien qu'on y fasse référence à « la gestion communautaire des forêts », en général, le projet de GFA 2007 s'appuie sur des modèles de « développement » forestier de la Banque qui sont mis en doute, désuets et centrés sur l'exploitation du bois, ainsi que sur la promotion de la certification des opérations forestières, de la foresterie de plantation à grande échelle et du maintien du financement de la SFI dans le secteur des pâtes et papiers.

Projet de Mécanisme de partenariat pour le carbone forestier (*Forest Carbon Partnership Facility – FCPF*)⁶⁵ proposé par la Banque mondiale et le G8

Le FCPF est mis de l'avant par la Banque mondiale avec l'appui du gouvernement allemand afin de « préparer le terrain » en prévision de l'inclusion de programmes de REDD dans la CCNUCC pour la prochaine période d'engagement de réduction à partir de 2012. Le projet de FCPF serait donc mis sur pied en dehors du cadre de la CCNUCC, mais « tiendrait compte » des négociations actuelles et à venir entourant la CCNUCC. En mai 2007, la Banque mondiale prépare une « Note d'information » détaillée sur le projet de FCPF en vue de son examen au sommet du G8 de juin 2007 à Heiligendamm, où elle recommandera vivement aux membres du G8 d'appuyer le FCPF, qui sert de « cadre pour faire l'essai pilote dans les pays en voie de développement d'activités de réduction des émissions de CO₂ dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). » *[Traduction non officielle]*

Il est proposé que le FCPF entreprenne des activités pilotes visant à :

- Vérifier la faisabilité de différentes approches méthodologiques en matière de programmes de rémunération de la REDD, telles que des méthodes permettant de mesurer et d'évaluer « les taux de référence nationaux, le suivi et la vérification » pour leur application à un futur système « élargi » à l'échelle mondiale
- Préparer de 20 à 30 gouvernements de pays en voie de développement à un futur système mondial d'incitation à la REDD au moyen d'un renforcement des capacités pour (i) l'élaboration d'un « scénario de référence » et d'une « estimation crédible de leurs stocks de carbone et sources d'émissions provenant des forêts à l'échelle nationale » ; et (ii) le développement d'une stratégie de REDD qui tienne « compte de leurs priorités et contraintes. » La banque propose que ces activités soient financées par son autre mécanisme de financement principal – la GFA
- Faire l'essai pilote de programmes nationaux de REDD dans au moins cinq pays en voie de développement
- Financer des « activités précises [de protection des forêts] » dans les pays pilotes, lesquelles seraient planifiées et mises en œuvre par les « institutions nationales et les gouvernements, en partenariat avec des parties prenantes essentielles de la société civile. » Ceci pourrait comprendre « **une meilleure application de la réglementation interdisant la déforestation** », **le soutien aux systèmes d'aires protégées**, le soutien au budget des gouvernements nationaux ; le soutien aux services de prévention et de lutte contre les incendies ; (iv) le soutien aux initiatives nationales de certification ; ou (v) le paiement sélectif de services environnementaux « directement aux bénéficiaires »
- Canaliser des fonds vers les « acteurs privés » par le biais d'organes gouvernementaux

- Utiliser des approches marchandes et non marchandes, dont le financement d'organismes bilatéraux de développement, d'IFI publiques, de la **SFI**, du **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** et de fondations.

Les impacts négatifs potentiels sur le plan social et des moyens de subsistance seraient-ils encore une fois mis en marge ?

Au cours d'un atelier tenu à Berlin en avril 2007 pour discuter des grandes lignes du projet de FCPF, certains gouvernements ont soulevé des questions à savoir si un tel fonds pouvait produire des retombées au niveau local et exposé leurs craintes que les programmes de REDD ne risquent de soutenir les lois forestières injustes existant actuellement. Toutefois, la note de présentation publiée par la Banque en mars 2007 ne reconnaît que très brièvement que : « L'équité dans le mode de paiement, y compris la participation des communautés, sera un facteur important de la durabilité du programme. » La Banque et d'autres promoteurs du Fonds n'ont pas pris en compte les risques sociaux et les incitations perverses à appliquer des lois injustes de protection des forêts. La banque propose simplement de « partager les leçons » tirées des activités pilotes, sans prévoir de mesures ou d'initiatives concrètes pour s'occuper des questions sociales, de droits et de responsabilité.

Notes

- ¹ Bangladesh, Bolivie, République centrafricaine, Cameroun, Chili, Congo, Colombie, Costa Rica, RD du Congo, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Honduras, Indonésie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Nicaragua, Nigeria, Panama, Papouasie Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Samoa, Îles Salomon, Thaïlande, Uruguay, Ouganda et Vanuatu (voir <http://www.rainforestcoalition.org/eng/>)
- ² Moutinho, P, Santilli, M, Schwartzman, S and Rodrigues, L (2005) *Pourquoi ignorer la déforestation tropicale ? Une proposition visant à inclure la conservation des forêts dans le Protocole de Kyoto* <http://www.fao.org/docrep/009/a0413f/a0413f06.htm> Voir également Moutinho, P and Schwartzman, S (Eds) (2005) *Tropical Deforestation and Climate Change* Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia et Environmental Defense, Belém et Washington DC http://www.environmentaldefense.org/documents/4930_TropicalDeforestation_and_ClimateChange.pdf
- ³ CCNUCC (2007) *Rapport du deuxième atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays de développement* FCCC/SBSTA/2007/3 <http://unfccc.int/resource/docs/2007/sbsta/fre/o3f.pdf>
- ⁴ Gouvernement du Brésil (2006) *Positive incentives for voluntary action in developing countries to address climate change: Brazilian perspective on Reducing Emissions from Deforestation* Document présenté à la CdP12 de la CCNUCC, Nairobi, Kenya, Novembre 2006. http://unfccc.int/files/meetings/dialogue/application/pdf/wp_21_braz.pdf Pour en savoir plus sur les projets de REDD de gouvernements locaux au Brésil, voir – Viana, V M, Cenamo, M C et Manfrinato, W (2006) *Reducing Emissions from Deforestation in Amazonas, Brazil: a State government's proposal for action* http://www.sds.am.gov.br/programas_02.php?cod=2485
- ⁵ Stern N (2007) *The Economics of Climate Change: The Stern Review* HM Treasury/Cabinet Office: CUP, Cambridge, page 547
- ⁶ La Banque mondiale gère présentement au moins 10 fonds mondiaux différents liés au carbone représentant 2 milliards \$US, au nom de 16 gouvernements et 64 sociétés privées. Parmi ces fonds, figurent, entre autres, le Fonds prototype pour le carbone (FPC), le « Fonds Biocarbone », le Fonds carbone pour le développement communautaire, le Mécanisme pour un développement propre des Pays-Bas, le Fonds carbone italien, le Fonds carbone espagnol et le Fonds carbone danois.
- ⁷ L'Agence spatiale européenne affirme qu'elle a développé un système de Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (Global Monitoring for Environment and Security – GMES) qui comprend un projet de surveillance forestière par télédétection au moyen de satellites GMES Sentinel qui assureraient « une couverture de la terre tous les cinq jours avec une résolution de 10 mètres » – voir Agence spatiale européenne (2006) « *ESA backs incentives for developing countries avoiding deforestation* » Communiqué de presse http://www.esa.int/esaLP/SEMOKCC4VUE_LPgmes_o.html
- ⁸ Fearnside, P (2003) « Avoided Deforestation in Amazonia as a Global Warming Mitigation Measure: the case of Mato Grosso » *World Resource Review* 15(3)(2003):352-361
- ⁹ Voir, par exemple, Smith, K, Mulungoy, R et Sayer, J (2005) « Harnessing carbon markets for tropical forest conservation: towards a more realistic assessment » dans Sayer, J (Ed)(2005) *Earthscan Reader in Forestry and Development* Earthscan, London and Sterling, page 329. Voir également Chomitz, K M (2006) *Policies for national-level avoided deforestation programs: a proposal for discussion* Document d'information pour un rapport de recherche sur les politiques en matière de déforestation tropicale, Version révisée 1.3 <http://www.rainforestcoalition.org/documents/ChomitzAvoidedDeforestationrev1.3.pdf>
- ¹⁰ CAN International (2007a) *Reducing emissions from deforestation in development countries: approaches to stimulate action* Document présenté par le Réseau Action Climat International dans le cadre de l'atelier international sur la « Réduction des émissions résultant du déboisement », Février 2007, page 7.
- ¹¹ <http://www.kyoto2.org/>
- ¹² Tickell, O comm. pers., mai 2007
- ¹³ Environmental Defense (2006) *Compensated reduction – a positive incentive for tackling the largest source of greenhouse gas emissions in the developing world* http://www.environmentaldefense.org/documents/4875_CompensatedReduction_Overview.pdf
- ¹⁴ Discours du Secrétaire d'État, Hilary Benn intitulé *The Future of the World Bank*, Royal Africa Society/School of Oriental and African Studies, Londres <http://www.dfid.gov.uk/news/files/Speeches/world-bank-april07.asp>
- ¹⁵ Voir la présentation de la Banque mondiale (2007) à http://www.tyndall.ac.uk/ppts/robert_watson.ppt#356,1, Slide 1
- ¹⁶ Voir, par exemple, Ebeling J et Tippmann R (2007) *International policy for avoided deforestation – reaching synergies for environment and development* Présentation d'EcoSecurities à l'atelier de Yale sur le Financement de la conservation des forêts, 2-3 mars 2007

-
- ¹⁷ CAN International (2007a) *op. cit.* CANI (2007b) *Report of Workshop on Reducing Emissions from Deforestation in Developing Countries, 7-9 March 2007 – Cairns, Australie*, Rapport interne inédit
- ¹⁸ Gouvernement de l'Inde (2007) *Indian Proposal: An Alternative Policy Approach to Avoided Deforestation: compensated conservation* Présentation réalisée dans le cadre du deuxième atelier de la CCNUCC sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays de développement, 7-9 mars 2007, Cairn, Australie http://unfccc.int/files/methods_and_science/lulucf/application/pdf/070307kishwan.pdf
- ¹⁹ Gouvernement de l'Indonésie (2007) *Reducing emissions from deforestation in developing countries (REDD)* Document présenté à l'OSCST de la CCNUCC par le gouvernement de l'Indonésie
- ²⁰ Prior, S, Streck, C et O'Sullivan, R (2006) « Incentivising avoided deforestation – a stock based methodology » Document présenté par le Center for International Sustainable Development Law à la CdP de la CCNUCC en réponse aux consultations sur les enjeux de la déforestation évitée lors de sa 11^{ème} session, mars 2006. Chomitz, KM, Buys, P, De Luca, G, Thomas TS et Wertyz-Kanounnikoff, S (2007) *At loggerheads? Agricultural expansion, poverty reduction, and environment in the tropical forests* Banque mondiale, Washington D.C., page 204
- ²¹ Voir, par exemple, Butler, R (2006) « Avoided deforestation could help fight third world poverty under global warming pact: \$43 billion could flow into developing countries » *Mongabay.com* bulletin, 31 octobre 2006
- ²² Chomitz, KM, et al (2007) *op. cit.*, page 195
- ²³ Gouvernement de l'Indonésie (2007) *Reducing emissions from deforestation in developing countries (REDD)* Document présenté à l'OSCST de la CCNUCC par le gouvernement de l'Indonésie <http://www.cifor.cgiar.org/NR/rdonlyres/4E81DB28-410F-4885-ACB6-6CA802603A32/0/indonesia.pdf>
- ²⁴ Voir, par exemple, Robertson, N and Wunder S (2005) *Fresh tracks in the forest: assessing incipient payments for environmental services initiatives in Bolivia* CIFOR, Bogor
- ²⁵ CIRAF (2006) « Clean Rivers, Lighted Lights: monetary rewards for reducing sediment » *RUPES Sumberjaya Brief No.2*, Centre mondial de l'agroforesterie, Bogor; CIRAF (2007) « In Bakun, indigenous peoples use modern mechanisms for selling environmental services to preserve a traditional way of life without its poverty traps » *Site Profile: RUPES Bakun* CIRAF, Baguio City
- ²⁶ Wunder, S (2006) « Are direct payments for environmental services spelling doom for sustainable forest management in the tropics » ? *Ecology and Society* 11 (2):23
- ²⁷ May, P, Boyd, E, Chang, M and Veiga Neto, F C (2005) « Incorporating sustainable development in carbon forest projects in Brazil and Bolivia » *Estudos Sociedade e Agricultura* 1 (2005)
- ²⁸ Granda, P (2005) *Carbon Sink Plantations in the Ecuadorian Andes: impacts of the Dutch FACE-PROFAFOR monoculture tree plantations' project on indigenous and peasant communities* Série du WRM sur les plantations d'arbres No. 1, WRM, Montevideo
- ²⁹ Karsenty, A (2004) « Des rentes contre le développement? Les nouveaux instruments d'acquisition mondiale de la biodiversité et l'utilisation des terres dans les pays tropicaux » *Mondes en développement* 127(3):1-9. Voir également, Amis de la terre – International (2005) *Nature à vendre: Impacts de la privatisation de l'eau et de la biodiversité*, ADTI, Amsterdam <http://www.foei.org/fr/publications/pdfs/privatization.pdf> Voir également Global Forest Coalition (2007) *Potential Policy Approaches and Positive Incentives to Reduce Emissions from Deforestation in Developing Countries* Document présenté au Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques http://www.wrm.org.uy/GFC/material/Incentives_Reduce_Emissions.html
- ³⁰ Voir, par exemple, Makelo, S (2006) *The DRC Case Study: the impacts of carbon sinks of Ibi-Batéké Project on the indigenous Pygmies of the Democratic Republic of Congo* <http://www.international-alliance.org/documents/Climate%20Change%20-%20DRC.pdf>
- ³¹ Nature Conservancy (2007) *Climate Action Project: Noel Kempff Mercado National Park, Bolivia* <http://www.nature.org/initiatives/climatechange/work/art4253.html>
- ³² May, PH, Boyd, E, Veiga F et Chang M (2004) *Local sustainable development effects of forest carbon projects in Brazil and Bolivia* Environmental Economics Programme, IIED, Londres; Robertson, N et Wunder S (2005) *op. cit.*
- ³³ <http://dup.esrin.esa.it/news/news125.asp>
- ³⁴ Wynn, G (2007) « World Bank eyes \$250 mln deal to save forests » *Reuters*, jeudi 3 mai, 2007
- ³⁵ Gouverneurs d'Aceh, Papua et Papua Barat (2007) *Declaration of the Governors of Aceh, Papua and Papua Barat on Climate Change* 26 avril 2007, Nusa Dua, Bali
- ³⁶ ENS (2007) « Ecuador Seeks Compensation to Leave Amazon Oil Undisturbed QUITO, Équateur, 24 avril 2007 » <http://www.ens-newswire.com/ens/apr2007/2007-04-24-04.asp>
- ³⁷ Voir, par exemple, Griffiths, T, Rebbapragada, R et Kalluri, B (2005) « L'escroquerie de la gestion communautaire des forêts en Inde : évaluation critique d'un projet financé par la Banque mondiale en Andhra

Pradesh » version française d'un article publié dans *Broken Promises: how World Bank policies fail to protect forests and forest people's rights* World Rainforest Movement, FPP, RF-UK, EDF, Global Witness – voir www.forestpeoples.org. La version française de l'article est disponible à : <http://www.wrm.org.uy/bulletinfr/93/Asie.html#India> (Note de la trad.)

³⁸ Colchester, M et Lohmann, L (1990) *The Tropical Forestry Action Plan: What Progress?* WRM et The Ecologist, Penang et Sturminster Newton. Voir également Hildyard N, Hegde P, Wolverkamp P et Reddy S (1998) *Same Platform, Different train: the politics of participation* <http://www.thecornerhouse.org.uk/item.shtml?x=51958>

³⁹ Coalition mondiale des forêts (2007) *From Meals to Wheels: the social and ecological catastrophe of agrofuels* GFC et Global Justice Ecology Project. Voir en particulier, Tauli-Corpuz, V et Tamang P (2007) *Oil Palm and other Commercial Tree Plantations: impacts on indigenous peoples' land tenure and resource management systems and livelihoods* Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, 6^e Session, New York, 14-25 mai 2007 http://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/6session_crp6.doc

⁴⁰ Counsel, S (2005) « République démocratique du Congo : après la guerre, la lutte pour la forêt » pp.11-19 Version française d'un article publié dans *Broken Promises: how World Bank policies fail to protect forests and forest people's rights* FPP, WRM, ED, DTE, Global Witness, RF-UK, Sinkswatch. Moreton-in-Marsh et Montevideo. La version française est disponible à <http://www.wrm.org.uy/bulletinfr/93/vue.html> Voir également Panel d'inspection (2006), *Rapport et recommandation sur une demande d'inspection, République démocratique du Congo : Appui transitoire à une opération de crédit au redressement économique (TSERO) (DON IDA H192-RDC) et Projet d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale (PUSPRES) (Crédit IDA No 3824-DRC et Don IDA No. H064-DRC)* Panel d'inspection, Washington, DC

⁴¹ Colchester, M (2003) *Nature sauvage, nature sauvée ? peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité*, WRM et FPP, Montevideo and Moreton-in-Marsh

⁴² Colchester, M, Boscolo, M, Contreras-Hermosilla, A, Del Gatto, F, Dempsey, J, Lescuyer G, Obidzinski, K, Pommier, D, Richards, M, Sembiring S N, Tacconi, L, Vargas Rios M T et Wells, A (2006) *Justice in the Forest: rural livelihoods and forest law enforcement* CIFOR, Bogor

⁴³ Voir, par exemple, Griffiths, T (2005) *Indigenous Peoples and the Global Environment Facility: Indigenous Peoples' experiences of GEF-funded Biodiversity Conservation – a critical study*, Forest Peoples Programme, Moreton-in-Marsh

⁴⁴ Granda, P (2005) *Carbon Sink Plantations in the Ecuadorian Andes: impacts of the Dutch FACE-PROFAFOR monoculture tree plantations' project on indigenous and peasant communities* Série du WRM sur les plantations d'arbres No. 1, WRM, Montevideo

⁴⁵ Voir en particulier Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales (2005) *De notre savoir dépend notre survie, Connaissances traditionnelles en matière de forêts et mise en œuvre d'engagements internationaux relatifs aux forêts*, AIPATFT et CIFOR, Chiang Mai et Bogor. Voir également Colchester, M (Ed) (2001) *A survey of indigenous land tenure* FPP, Moreton-in-Marsh.

⁴⁶ « Les forêts de haute valeur pour la conservation » Bulletin WRM No. 114, janvier 2007 <http://www.wrm.org.uy/bulletinfr/114/vue.html>

⁴⁷ May, PH, Boyd, E, Veiga F et Chang M (2004) *Local sustainable development effects of forest carbon projects in Brazil and Bolivia Environmental Economics Programme*, IIED, Londres, page 85.

⁴⁸ On trouve un examen détaillé et complet des problèmes scientifiques et éthiques liées à l'échange de carbone et aux marchés du carbone dans L (2006) « Carbon Trading: a critical conversation on climate change, privatisation and power » *Development Dialogue No 48 (Septembre 2006)*

⁴⁹ Voir, par exemple, la mise à jour (en anglais) du RAC sur la déforestation évitée publiée lors de la 26^{ème} réunion de l'OSST de la CCNUCC – RAC (2007) « Code REDD » *Eco*, 11 mai 2007. Voir également le rapport d'un atelier de deux jours tenu à Chatham House en G.-B. préparé par la Royal Society of Birds (RSPB) qui n'a vraisemblablement pas traité les questions de droits, d'équité et de pauvreté comme thèmes centraux dans l'organisation de la discussion. Le rapport laisse entendre que le sujet a à peine été soulevé dans les discussions ouvertes qui se sont centrées sur les questions techniques et financières – RSBP (2007) *Workshop on Reducing Emissions from Tropical Deforestation* RSPB et Chatham House, 16-17 avril 2007

⁵⁰ Cf. Wunder, S (2005) *Payments for Environmental Services: Some Nuts and Bolts*, CIFOR, Bogor, page 22.

⁵¹ *WWF – the Gold Standard – background and overview* <http://assets.panda.org/downloads/thegoldstandaroverview.doc>

⁵² <http://www.climate-standards.org/>

⁵³ Les standards CCB n'ont été utilisés jusqu'à maintenant que pour la certification de deux projets de RSE liés à la foresterie du carbone en Chine et au Panama – http://www.climate-standards.org/news/news_feb2007.html

- ⁵⁴ Voir Colchester, M, Sirait M et Wijardjo B (2003) *The Application of FSC Principles 2 & 3 in Indonesia: Obstacles and Possibilities* WALHI et AMAN, Jakarta. Colchester, M (2006) « Guyana : Le certificat controversé délivré à Barama ternit encore la réputation du FSC » Bulletin WRM No 105, avril 2006. Voir également WRM (2003) *Certifying the Uncertifiable FSC Certification of Tree Plantations in Thailand and Brazil* <http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/uncertifiable.html>
- ⁵⁵ Smith, J et Scherr, SJ (2002) *Forest Carbon and Local Livelihoods: assessment of opportunities and policy recommendations* CIFOR Occasional Paper No. 37, CIFOR, Bogot; Peskett, Brown, D et Luttrell, C (2006) *Can payments for avoided deforestation to tackle climate change also benefit the poor?* Forest Policy and Environment Programme – FPEP, ODI, Londres
- ⁵⁶ L'initiative de Mumbai – Porto Alegre pour les forêts <http://www.wrm.org.uy/statements/Mumbai/MumbaiPA2.html>
- ⁵⁷ Déclaration des peuples autochtones (2007) *Indigenous Peoples Major Group – Opening Statement – Commission de développement durable des Nations Unies, Débat interactif avec les principaux groupes – Lundi, 30 avril 2007*
- ⁵⁸ Voir, par exemple WRM (2000) « The Mount Tamalpais Declaration » Bulletin WRM N° 39, octobre 2000. WRM (2000) *Climate Change Convention: Sinks that stink* WRM, Montevideo <http://www.wrm.org.uy/actors/CCC/Sinks%20that%20Stink.rtf>
- Voir également, FERN (2000) « Brussels boiling over on carbon sinks issue » *EU Forest Watch Issue 47 – Special Report: Climate Change* <http://www.fern.org/pubs/fw/srnov00.pdf>. IFIPCC (2001) *La déclaration de Bonn. Troisième forum international des peuples autochtones et des communautés locales sur les changements climatiques*, 14-15 juillet 2001 <http://www.klimabuendnis.de/kbhome/english/politics/4117d.htm>
- ⁵⁹ Humphreys D (2006) *Logjam: deforestation and the crisis of global governance* Earthscan Forestry Library, Earthscan: Londres et Sterling, page 207
- ⁶⁰ *Déclaration de Kimberley, version anglaise :* <http://www.treatycouncil.org/The%20Kimberley%20Declaration%20International%20Indigenous%20Peoples%20Summit%20on%20Sustainable%20Development.pdf> http://www.terradaily.com/reports/More_Than_50_Tribes_Convene_on_Global_Warming_Impacts_999.htm l. Une version française de la déclaration est disponible à : <http://www.gitpa.org/GITPA%20300/gitpa%20300-4-3%20declaration%20de%20kimberley.htm> Voir également ENS (2007) « Indigenous Peoples on Climate Change Front Lines » <http://www.ens-newswire.com/ens/apr2007/2007-04-19-03.asp>
- ⁶¹ *Manifeste de l'Alliance pour le climat (en anglais)* <http://www.klimabuendnis.org/english/association/511a.htm>. Voir également *La déclaration de l'Alliance pour le climat (en français)* <http://www.klimabuendnis.org/buendnis/512023.htm>
- ⁶² Voir IFIPCC (2000a) « The Quito Declaration on Climate Change Negotiations – Recommendations of indigenous peoples and organizations regarding the process of the framework convention on climate change » *Quito, Équateur, 4-6 mai 2000 ; IFIPCC (200b) « Déclaration du premier forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques », Lyon 4-6 septembre 2000; IFIPCC (2000c) « Deuxième forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques – Déclaration des peuples autochtones sur les changements climatiques » La Haye, 11-12 novembre 2000; IFIPCC (2001) « La déclaration de Bonn – Troisième forum international des peuples autochtones et communautés locales sur les changements climatiques » Bonn, 14-15 juillet 2001; Caucus des peuples autochtones et communautés locales (2001) *Déclaration à la septième session de la Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* Marrakech, 29 octobre au 9 novembre 2001 – Les déclarations sont disponibles (en anglais) à http://www.tebtebba.org/tebtebba_files/susdev/cc_energy/cc.html (On peut trouver des versions françaises des déclarations de Lyon, La Haye et Bonn à <http://www.klimabuendnis.de/english/politics/41klikone.htm>) Indigenous Peoples' Caucus (2002) *Statement on Climate Change to COP8, CdP 8 CCNUCC, New Delhi, 23 octobre – 1^{er} novembre 2002* Indigenous Peoples' Caucus (2004) *Declaration of the Indigenous Peoples Attending COP 10, CCNUCC, Buenos Aires, 6–17 décembre 2004**
- ⁶³ Colchester, M (2001) « Capturing carbon: dilemmas for forest peoples » *WRM Bulletin No. 48, Juillet 2001*
- ⁶⁴ Banque mondiale (2007) *Global Forest Alliance: proposal for a comprehensive approach to the conservation and sustainable use of the world's forests* Equipes Forêts et financement du carbone du RDD, Banque mondiale, Washington, DC 15 février 2007
- ⁶⁵ *Forest Carbon Partnership Facility: Concept Note*, Mars 2007; *Non-Paper on the Forest Carbon Partnership Facility – Chair's summary of the Berlin Workshop* Discussions Ministre fédéral de la coopération économique et du développement et Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, G8, avril 2007

Des propositions se font jour visant à ce que les politiques mondiales favorisent la « Réduction des émissions dues à la déforestation » (RED) pour aider à combattre les changements climatiques.

Ce rapport du FPP analyse ces propositions et souligne la nécessité d'un débat urgent sur des questions sociales et de droits qui risquent de ne pas être prises en compte.

Forest Peoples Programme
1c Fosseyway Centre, Stratford Road
Moreton-in-Marsh, GL56 9NQ, Royaume-Uni
Tél: +44 (0)1608 652893, fax: +44 (0)1608 652878

courriel: info@forestpeoples.org
<http://www.forestpeoples.org>